Tri-angle

voir autrement la gestion des déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 8 - Novembre 2008

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
A lire	p. 1
Editorial : suite ...	p. 2
8ème forum du Cercle National du Recyclage	p. 2
SMP : la gestion multi-filières au quotidien	p. 3
Le Symevad rejoint le Cercle National du Recyclage	p. 4
Appel à contribution	p. 4
Pneus usagés entre ALIAPUR et les collectivités ça roule	p. 5
Les Brèves des adhérents	p. 6
Biodéchets : une étude qui caractérise les coûts	p. 6
Parlons le même language	p. 7
Les sites à visiter	p. 7
SYREN : la maîtrise de la collecte des déchets par apport volontaire	p. 8
Lille agit pour des futurs viables	p. 9
Quoi de neuf au CNR	p. 9
Communication : verre-avenir a pensé aux collectivités	p. 10
Agenda	p. 10

Editorial Vous triez ? ... et bien sachez maintenant

Filière déchet de la ville de Compiègne membre du SMVO (423 850 hbts)

La protection de notre environnement étant l'affaire de tous, et il est demandé à l'ensemble des citoyens de faire un effort qualitatif dans le tri de ses déchets.

Depuis 9 ans maintenant, 4 sortes de sacs sont à notre disposition, afin de faire le tri sélectif de nos déchets ménagers. Il est demandé à tous de **déposer volontairement** les bouteilles et les bocaux de verre, dans les bacs répartis sur le domaine public et d'aller **porter en déchetteries** tout ce qui est volumineux ou dangereux, dont le ramassage en porte-à-porte n'est pas prévu.

Les industriels de la grande distribution sont tenus de reprendre les vieux appareils électroménagers lors de l'achat d'un nouveau produit.

"Volontaire", c'est bien cela dont il est question, car nous avons besoin de citoyens de bonne volonté. En retour, il est normal que le "citoyen trieur" connaisse le résultat de ses efforts, et comprenne l'exigence d'amélioration qui lui sera encore demandée.

Le savez-vous ?

Depuis 2002 c'est l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) qui s'occupe du ramassage des ordures ménagères, pour un coût d'1euro/habitant/semaine. Il est très important que chacun contribue à la qualité du tri des déchets ramassés par l'ARC.

Le savez-vous ?

En réponse aux exigences de la loi du 13 juillet 1992, les élus de 265 communes, de toutes tendances politiques, ont décidé de créer un syndicat : le SMVO, pour mutualiser leurs efforts et résoudre le problème du traitement des déchets ménagers qui étaient alors totalement mis en décharges.

Le savez-vous ?

Nos déchets sont regroupés avec ceux des 423 850 habitants adhérents du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, puis transportés par train jusqu'à Villers-St-Paul. Sur le site de Villers-St-Paul sont juxtaposés :
un centre de tri, qui permet la valorisation de la matière, et un centre de valorisation énergétique.

Le Centre de Tri a permis en 2007, le recyclage de 16 626 tonnes de matériaux, soit 39 kg par habitant de matière première renouvelée.
...

A lire

Les déchets agricoles et l'épandage : le droit et ses applications
Alexandra LANGLAIS
Editeur : TECHNIP - 2007
176 pages - 29 euros

Le développement durable à l'échelle des petites collectivités
Séverine CATTIAUX
Editeur : Territoriales éditions - 2008
84 pages - 14 euros

Editorial : Vous triez ? ... et bien sachez maintenant ... (suite)

... Le Centre de Valorisation Energétique, brûle les déchets non recyclables ou mal triés, et récupère l'énergie produite grâce à une cogénération. La vapeur est vendue au site industriel qui jouxte celui du SMVO et l'électricité au réseau EDF. Nos déchets génèrent annuellement une énergie renouvelable qui permet de subvenir à la consommation de 75 000 habitants. Le Parlement Européen a défini, le 17 juin 2008, le critère précis qui permet de différencier un incinérateur d'un Centre de Valorisation Energétique. Il faut que le rendement de l'installation de traitement thermique des déchets soit supérieure (ou égale) à 60%. A Villers St Paul le rendement énergétique est de 70%.

Les 20 déchetteries réparties sur le territoire du SMVO complètent ce dispositif et plus d'1/2 million de personnes y sont venues cette année pour déposer 66 933 tonnes de matériaux divers qui sont traités, valorisés ou recyclés.

Sachez maintenant... qu'en 1 année, pour un coût d'1 euro/habitant/semaine :
- 29 943 tonnes d'emballages, journaux, magazines et verres ont été triés, recyclés, et réutilisés, soit 65 kg par habitant.
- 41 077 tonnes de déchets végétaux ont été compostées, soit 97 kg par habitant.
- 530 000 visiteurs sont venus dans nos déchetteries, (plus de 10 000 par semaine) permettant de récupérer 158 kg par habitant de matériaux et de déchets dangereux.

Notre volonté est de faire encore mieux.

Nous vivons dans un monde fini, c'est pourquoi il nous faut recycler à l'infini.

Arielle FRANCOIS

Adjointe au Maire de Compiègne,
déléguée à l'écologie
Vice-Présidente du Syndicat Mixte
de la Vallée de l'Oise
Vice-présidente du Cercle National du Recyclage

8ème forum du Cercle National du Recyclage

Le Cercle National du Recyclage organise les 13 et 14 novembre à LILLE son assemblée générale annuelle et son 8ème forum sur le thème :

« Grenelle et Valorisation organique : un engagement à débouchés »

Alors que le Grenelle de l'environnement a pris 26 engagements spécifiques aux déchets, certains vont davantage concerner les collectivités locales. C'est notamment le cas de « l'engagement 260 » consacré à la gestion biologique des déchets : « Déchets organiques des ménages et assimilés : négocier un cadre de cohérence à l'échelle nationale et des engagements contractuels locaux entre Etat, collectivités, professionnels agricoles et producteurs agro-alimentaires pour assurer la qualité sanitaire et environnementale des composts et assurer des débouchés et une traçabilité sur ces produits ».

Le 13 novembre au matin, le Cercle National du Recyclage effectuera son assemblée générale annuelle, ouverte à tous.

L'après midi, Paul DEFFONTAINE, président du Cercle National du Recyclage et Vice-président de Lille Métropole Communauté urbaine, animera les débats consacrés aux avancées du Grenelle et un focus sur la gestion Biologique des déchets avec les représentants du MEEDDAT, de l'ADEME, de la FNADE, de la FNSEA, de l'APCA et des établissements Bonduelle.

Enfin, le vendredi 14 novembre, le Cercle National du Recyclage et Lille Métropole Communauté urbaine proposent la visite du Centre de Valorisation Organique de Loos/Sequedin et du Centre de tri des déchets ménagers de Lille.

Le programme complet et le bulletin d'inscription sont disponibles sur :

www.cercle-recyclage.asso.fr
Contact : Marie RODRIGUEZ
03 20 85 85 22
mr.cnr@club-internet.fr

SMP : la gestion multi-filières au quotidien

Le Syndicat Mixte de la Puisaye a rejoint le Cercle National du Recyclage en juin 2008.

En septembre 1979, grâce à la volonté d'élus de Puisaye, s'élaboraient les premiers statuts du Syndicat Mixte de la Puisaye (SMP).

Devant résoudre des problèmes de collecte et de traitement d'ordures ménagères, cette première structure a su fédérer des élus de ce territoire rural du département de l'Yonne et un canton de la Nièvre.

Les grandes étapes ont été successivement :
- En 1988 : La création du premier casier d'enfouissement.
- En 1997 : La mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables.
- En 2000-2001 : La modification des statuts, qui organise alors une mise en place de collecte en porte à porte associée à la création d'un centre de compostage.
- En janvier 2002 : La création d'un nouveau casier d'enfouissement avec collecte et traitement des biogaz associés à une unité de traitement des lixiviats.
- En juin 2008 : Nouvelle création d'un casier en prévision de la fermeture du casier en exploitation courant 2009.

A l'heure actuelle, il regroupe 74 communes au sein de 9 communautés de communes à la limite de l'Yonne (8 communautés) et de la Nièvre (1 communauté) et couvre plus de 35 000 habitants en milieu rural. Le SMP organise la collecte sélective par apport volontaire et exploite en régie une unité de compostage et un centre d'enfouissement des déchets ménagers.

En 2007, il a collecté 30 kg/hab de papiers et journaux magazines, 58 kg/hab de verre et 11 kg/hab d'emballages en mélange et a enfoui près de 11 000 tonnes de déchets.

Le syndicat a également collecté près de 4 000 tonnes de biodéchets, soit 110 kg/hab/an et produit 1 900 tonnes de compost, conforme à la norme NFU 44-051.

900 tonnes de compost ont été redistribuées à la population via le réseau de déchèteries. Le reste a été utilisé en partie pour la végétalisation des anciens casiers du centre de stockage et également valorisé localement par le monde agricole.

Afin de promouvoir l'utilisation du compost auprès de la population, le syndicat a créé un guide du compost expliquant :
• les différentes étapes de la fabrication (réception, contrôle, broyage, fermentation, criblage, ...)
• les avantages du compost pour les sols et les végétaux, contre l'érosion, ...
• l'utilisation pour la pelouse, le potager, les plates bandes, les jardinières, ...

De plus, des essais d'utilisation du compost en pleins champs sont menés pour mettre en place une communication plus ciblée vers les professionnels et ainsi ouvrir des débouchés supplémentaires.

Ces résultats encourageants ont été obtenus grâce à une politique de communication active : embauche de 3 ambassadrices du tri, développement des actions de communication auprès des usagers et autres acteurs locaux, actions de prévention de la production de déchets.
Un exemple concret a été la réalisation du « Classeur déchets » à destination des secrétariats de mairie

et des communautés de communes. Il contient un ensemble de fiches conseil et d'information sur la collecte et le traitement des déchets.
Enfin, le Syndicat en partenariat avec 3 communautés de communes voisines a engagé une étude pour la mise en place d'une ressourcerie.

Pour plus de renseignements :

Syndicat Mixte de la Puisaye
Bois des Vaunottes
89170 RONCHERES
Tel : 03 86 74 28 70

Le SYMEVAD rejoint le Cercle National du Recyclage

Propos recueillis auprès de Monsieur Sébastien CHAPELET, Directeur général du SYMEVAD et de madame Alexandra BARET, Responsable communication.

Par délibération du 30 juin 2008, le SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets des Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, du Douaisis et la Communauté de Communes Osartis a décidé d'adhérer au cercle National du Recyclage.

Le SYMEVAD a été créé le 1er janvier 2007. Il regroupe 313 000 habitants autour de la compétence traitement. A cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ce syndicat a pour objectif de conduire une politique ambitieuse de développement de nouveaux outils de valorisation des déchets.

Ainsi, le syndicat projette de construire un centre de tri des emballages de 25 000 tonnes/an et un centre de compostage des déchets verts de 45 000 tonnes/an pour 2010 et souhaite développer une unité de tri mécano-biologique pour la fraction résiduelle des ordures ménagères, en remplacement de son usine d'incinération actuelle.

Enfin, le SYMEVAD a intégré le programme européen de réduction de la production de déchets « REDUCE » et entend bien mener une démarche volontariste de prévention afin de réduire la quantité de déchets dont il doit se charger.

Pour M. VANDEWOESTYNE, son Président, il s'agit de « privilégier la prévention pour dimensionner au mieux des équipements modernes et performants susceptibles de répondre aux défis environnementaux des prochaines décennies. L'ensemble des équipements prévus utiliseront les dernières technologies éprouvées, en privilégiant notamment les démarches de Haute Qualité Environnementale et en assurant des conditions de travail et de sécurité optimales pour les salariés. »

Les chiffres-clé du Symevad
313 000 habitants
82 communes
223 000 tonnes de déchets à traiter

De gauche à droite :
*Christian Megoeuil, 2ème Vice-Président du SYMEVAD en charge de l'exploitation.
*Martial Vandewoestyne, Président du SYMEVAD.
*Roger Lenfle, 1er Vice-Président du SYMEVAD en charge du développement.
*Jean-Luc Hallé, 3ème Vice-Président du SYMEVAD en charge de la Communication.

Pour plus de renseignements :

SYMEVAD
Syndicat Mixte d'Elimination
et de VAlorisation des Déchets
3 rue Jules Ferry à Courcelles-Les-Lens
BP 70071 - 62 252 Hénin-Beaumont
Téléphone : 03.21.74.35.99

Plus de 180 gammes de produits recyclés pour plus de 500 références auprès de 220 entreprises dans l'annuaire des produits recyclés du Cercle National du Recyclage

www.produits-recycles.com

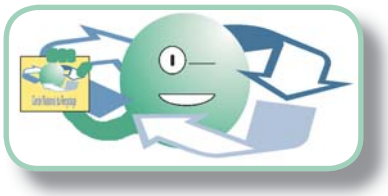

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter Bertrand BOHAIN ou Jonathan DECOTTIGNIES
03 20 85 85 22
bb.cnr@club-internet.fr jd.cnr@club-internet.fr

Pneus usagés : entre ALIAPUR et les collectivités ça roule

Chaque année, de nombreuses collectivités locales sont confrontées à l'absence d'enlèvement gratuit des pneumatiques usagés collectés sélectivement en déchèteries en raison de l'atteinte des quotas de collecte par les collecteurs agréés.
Depuis plusieurs mois, le Cercle National du Recyclage, avec le soutien de l'Association des Maires de France et AMORCE tentait de résoudre cette problématique en proposant à ALIAPUR, acteur principal de la filière de valorisation des pneumatiques usagés, et le GIE France Recyclage Pneumatiques, l'élaboration d'une :

« Charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries »

Le 22 octobre dernier, cette charte a été signée par les différents acteurs (de gauche à droite) : Jean QUINTON (Vice-président du Cercle National du Recyclage et Président du SDOMODE), Eric FABIEW (Directeur général d'ALIAPUR), Jacques PELISSARD (Président de l'Association des Maires de France), Philippe RAPPENEAU (Vice-Président d'AMORCE),

Cette charte définie clairement les conditions techniques de collecte à mettre en œuvre par les collectivités locales afin que la totalité du gisement collecté en déchèterie ne soit plus soumis aux quotas et puisse entièrement être pris en charge, toute l'année, par ALIAPUR.

Elle se décline en 11 axes :
• Catégories de pneumatiques usagés concernées par la reprise gratuite ;
• Catégories de pneumatiques usagés exclues de la reprise gratuite ;
• Conditions de collecte sélective par les collectivités locales ;
• Conditions et délais d'enlèvement ;
• Engagement de reprise gratuite d'ALIAPUR ;
• Engagement d'ALIAPUR auprès du monde agricole ;
• Engagement des collectivités locales auprès d'ALIAPUR ;
• Non respect des conditions de collecte et d'enlèvement par les collectivités ;
• Non respect du délai d'enlèvement par le collecteur agréé ;
• Litiges ;
• Suivi.

Pour qu'une collectivité puisse se faire collecter gratuitement sans application des quotas, elle doit :
• être collectée par un collecteur agréé ALIAPUR ;
• respecter les termes de la charte.
Le GIE France Recyclage Pneumatique n'a pas souhaité signer cette charte car il ne peut pas collecter au-delà de son quota annuel.

Les collectivités locales ont, selon le décret 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés, l'obligation de remettre à un collecteur agréé les pneus usagés collectés sélectivement. En aucun cas, elles ne peuvent être liées contractuellement à un seul collecteur agréé.

Si votre collectivité est en relation avec un collecteur agréé GIE FRP, le Cercle National du Recyclage vous invite à entrer directement en relation avec un représentant de GIE FRP pour connaître exactement les conditions et limites de collecte.

Si votre collectivité souhaite respecter les termes de la charte et pouvoir bénéficier de la collecte gratuite sans la contrainte des quotas, le Cercle National du Recyclage vous invite à vous rapprocher d'un collecteur agréé ALIAPUR.

Pour plus de renseignements et obtenir la charte :

Cercle National du Recyclage
Tél. : 03 20 85 85 22
jd.cnr@club-internet.fr

ALIAPUR
Tél. : 04 37 91 43 20
www.aliapur.fr

Les brèves des adhérents

• Reims Métropole fait la promotion des déchèteries.

La fin de l'année 2008 est l'occasion pour Reims Métropole de promouvoir l'apport en déchèterie des encombrants et des déchets verts. Pour développer ce réflèxe chez les usagés de l'agglomération rémoise, une campagne d'affichage s'est déroulée du 20 octobre au 3 novembre pour rapeller la gratuité des déchèteries et inciter les administrés à valoriser les déchets verts par un apport ou par le compostage domestique.

Cerise sur le gâteau, le samedi 11 octobre de 10h à 17h, les administrés qui ont déposé leurs déchets verts se sont vus remettre du mulch : broyage grossier des branchages utilisé comme une couverture naturelle des sols l'hiver.

• Le système de collecte des encombrants du Grand Dijon va changer courant 2009.

La Communauté d'agglomération du Grand Dijon a constaté des imperfections dans son système de collecte des encombrants qui sont dues aux « incivilités de quelques-uns qui récupèrent avant le passage des personnels habilités à ramasser, problèmes de sécurité, d'image pour l'agglomération, manque à gagner sur les matériaux subtilisés, ... ». Pour remedier à cela, le Grand Dijon est sur le point de substituer le ramassage basé sur un calendrier par quartiers, par une collecte spécifique, à partir d'une prise de rendez-vous.

Concrètement, un numéro vert sera mis à disposition des habitants de l'agglomération. Suite à cette prise de rendez-vous, un camion se rendra au domicile du demandeur et le débarrassera de ses encombrants.

Le Grand Dijon prévoit 6000 tonnes collectées chaque année, qui seront ainsi pour la plupart triées et valorisées.

Pour ceux qui persisteront à déposer leurs encombrants sur le trottoir, la facturation de l'enlèvement des encombrants sera effectuée. La gratuité sera assurée si la demande d'enlèvement est faite via la prise de rendez-vous.

• La SEM **TRISELEC à Halluin,** principal centre de tri de la Communauté urbaine de Lille (LMCU), a été accidentellement détruite par les flammes. Le bâtiment central, où s'effectue le tri, est inutilisable et un an de travaux est necessaire. LMCU a indiqué que le tri sélectif et la collecte se feront comme d'habitude et TRISELEC assurera le traitement des résidus urbains dans d'autres centres, dont celui de Lille. De plus TRISELEC a assuré qu'aucune personne ne se retrouvera au chômage technique, les employés seront affectés au centre de tri de Lille, un centre de tri provisoire et dans des centres de tri extérieurs à la métropole lilloise.

Biodéchets : une étude qui caractérise les coûts

Le Cercle National du Recyclage a participé au comité de pilotage, dirigé par l'ADEME, pour la réalisation d'une « Analyse technico-économique des opérations de gestion biologique des déchets ».

Cette étude, basée sur les coûts réels des collectivités, concerne exclusivement les collectes sélectives en amont (PAP et AV hors déchèteries) ou tri-compstage sur un gisement comprenant les déchets de cuisines et/ou les déchets verts. Les déchets verts collectés sélectivement en déchèteries en sont exclus.

Parmi les 19 collectivités locales étudiées, sur les 39 pratiquant ce type d'opérations de gestion biologique des déchets, 3 catégories ont été distinguées :

• Type 1 : 7 collectivités ciblant principalement ou exclusivement les déchets de cuisine ;
• Type 2 : 10 collectivités ciblant tous les biodéchets (déchets de cuisine, déchets verts, papier/carton) ;
• TC (tri-compostage) : 2 collectivités pratiquant le tri-compostage.

L'étude a été réalisée sur un échantillon relativement faible mais un grand nombre d'informations caractérisant la gestion des déchets organiques a pu être identifié :

• l'impact de la gestion biologique des déchets est clairement visible sur les OMR dans chacune des variantes de collecte ;
• le coût global complet (totalité des charges de collecte et traitement hors TVA) varie peu selon le type de collecte (Type 1 : 108 à 132 /hab. /an, Type 2 : 90 à 134 /hab. /an, TC : 97 à 123 /hab. /an) ;
• les coûts de collecte des biodéchets sont très disparates et peuvent atteindre des niveaux très importants quand les quantités collectées sont faibles ;
• l'analyse des coûts de traitement fait apparaître que dans de nombreux cas étudiés l'écart entre les coûts unitaires (/tonne) de traitement des biodéchets et ceux des OMR est très faible ;
• une phase d'optimisation de la collecte semble nécessaire, pour les collectivités qui se sont lancées dans la filière biodéchet, si un avantage économique veut être tiré ;
• le tri-compostage, en terme de coût complet total, n'est ni plus onéreux, ni moins cher que les observations faites sur les secteurs collectant les biodéchets sélectivement.

La synthèse de cette étude devrait prochainement être disponible auprès de l'ADEME.

Parlons le même language

La valorisation organique

Une des possibilités de traitement des déchets est la valorisation organique. Ce mode d'exploitation vise particulièrement les biodéchets, c'est à dire les déchets organiques, les déchets putrescibles ainsi que les déchets fermentescibles.
Le traitement biologique des biodéchets recouvre trois procédés :
• le compostage,
• la méthanisation,
• et le lombricompostage (voir ***Tri-angle*** n° 7).
La valorisation organique se distingue par la présence ou l'abscence d'air pendant la fermentation des biodéchets :
• le compostage, c'est la fermentation en présence d'air ou en aérobie. Une fermentation aérobie controlée aboutit à la production d'un amendement organique, le compost ;
• la méthanisation, c'est la fermentation en abscence d'air ou en anaérobie. La fermentation anaérobie contrôlée aboutit à un dégagement de biogaz pouvant être récupéré ainsi qu'à la production de « digestat » à partir duquel peut être élaboré un compost agricole de qualité.

La valorisation organique concernait 13% des déchets municipaux en 2006 et son augmentation sur la période 2000-2006 est de 28%.

Sources : Glossaire du Cercle National du Recyclage, Ifen www.ifen.fr

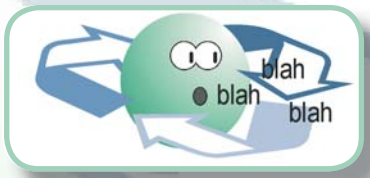

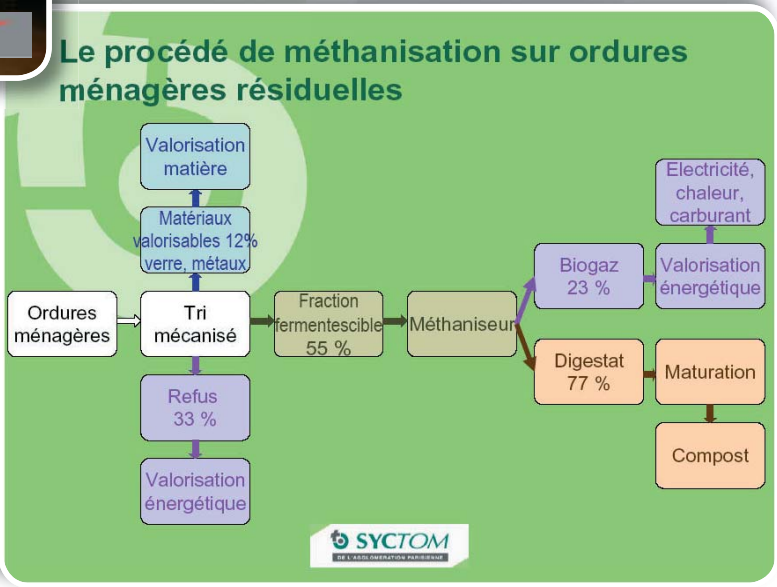

Les sites internet à visiter

Pour vous permettre d'être incollable sur la valorisation organique :

Le Réseau compostplus
http://reseaucompostplus.midiblogs.com

Méthéor
http://metheor.org

Ifen
http://www.ifen.fr

ADEME
http://ademe.fr

SYREN : La maîtrise de la collecte des déchets par apport volontaire

BH Environnement

La collecte des déchets par apport volontaire est devenue l'une des priorités des collectivités locales: comme en témoignent l'investissement important en conteneurs pour tous types de déchets et les actions de sensibilisation à l'optimisation menées au niveau national par Eco Emballages. Cependant, aujourd'hui la collecte de ces conteneurs reste très empirique : dans l'impossibilité de connaitre systématiquement le taux de remplissage des conteneurs, les collectivités procèdent au vidage à priori lors du passage des camions - généralement trop tôt ou parfois trop tard - puisqu'elles ne disposent pas de données pour optimiser cette collecte.

BH Environnement offre une solution innovante brevetée qui permet d'optimiser la collecte des déchets par apport volontaire pour tout type de flux. SYREN est un système autonome permettant la télérelève du niveau de remplissage des conteneurs de déchets qui s'adapte rapidement et facilement sur les conteneurs existants. Primé au Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris, SYREN, en minimisant les tournées de camions, s'inscrit dans la politique de développement durable des collectivités locales.

Le fonctionnement du système est une chaîne logique et simple. La sonde autonome, installée sur le conteneur, mesure périodiquement le niveau de remplissage et en transmet la mesure par radio. Le concentrateur, relié au réseau téléphonique (filaire ou GSM), collecte les mesures venant des sondes et les envoie vers les serveurs informatiques de BH Environnement. Le système d'information stocke les données dans une banque de données sécurisée qui en garantit la disponibilité et la protection. Le serveur BH Environnement, également hébergé en site sécurisé, calcule ensuite les valeurs utiles à l'exploitation, effectue la mise en forme et enfin, les met à disposition des utilisateurs via son site Internet.

SYREN offre la maîtrise de la collecte. La connaissance précise en temps réel du niveau de remplissage de chaque conteneur permet de prévenir les débordements, d'éviter les vidages inutiles, et surtout de construire des tournées pertinentes, ce qui génère des économies importantes. L'exploitation des données livrées par SYREN est immédiate : elle permet de suivre chaque conteneur, d'en prévoir sa date de débordement en tenant compte des aléas festifs ou saisonniers.

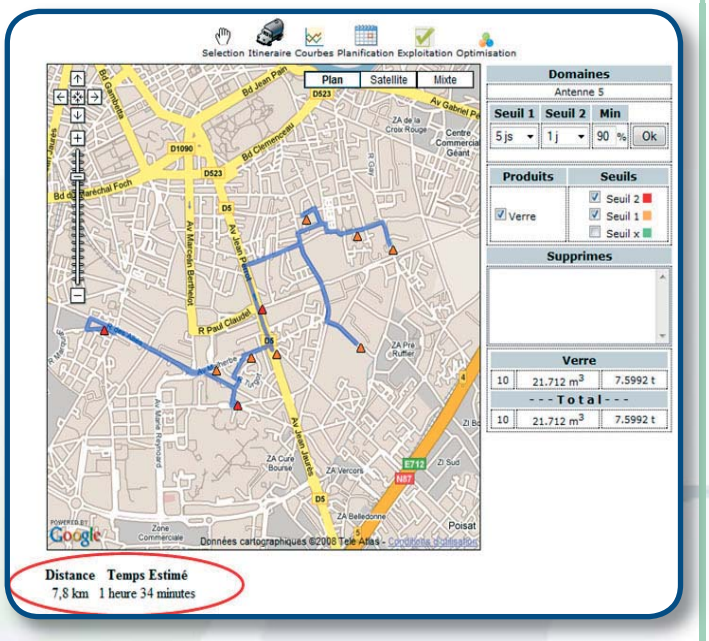

A partir d'une sélection de conteneurs à vider, le logiciel ergonomique, très simple d'utilisation, va optimiser la tournée, en fonction des paramètres "distance" et "temps", et proposer un itinéraire cartographié. Enfin SYREN accroît la satisfaction des riverains par la suppression des débordements et par la réduction des nuisances sonores.

Pour plus de renseignements :

Philippe CONTANT Tel : 06 07 74 66 95
Eric HABIB Tel: 04 56 00 50 00
BH Environnement : Tel : 04 56 00 50 00
12 C rue Ampère, BP 267, 38016 GRENOBLE Cedex 1
http://www.bh-environnement.com

Lille agit pour des futurs viables

Du vendredi 21 novembre au dimanche 7 décembre 2008, la Ville de Lille organise le FESTIVAL DES FUTURS VIABLES à la maison Folie Wazemmes - 70 rue des Sarrazins.

Le monde de demain peut être rêvé...les futurs possibles peuvent être choisis.
Association, artistes, entreprises, institutions et citoyens se mobilisent pour questionner notre rapport à nos modes de production et de consommation autour de plusieurs événements :

Une exposition photo : « Est-ce que j'ai une tête de génération future ? »

Pour comprendre que le développement durable se conjugue au présent. Le développement durable est défini pour la première fois en 1987. Cela fait maintenant 21 ans que nous parlons d'engagements pour nos enfants ! Nous ne pouvons plus reporter à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui. C'est bien ici et maintenant que nous devons inventer des futurs viables conjuguant économie, écologie dans un dialogue social vivant et dynamique.

21 portraits de lillois de 21 ans

Une exposition photographique, à la maison Folie Wazemmes mais aussi déclinée sous formes d'affiches dans les commerces de la ville et sur les panneaux d'affichage de la métropole lilloise.
Chacun interroge son futur et exprime des questionnements sur l'avenir. L'exposition, les projections et débats organisés pendant ce festival apportent des éclairages et des solutions pour un développement durable.

Une exposition interactive, prospective et ludique

Pour regarder notre monde autrement, imaginer des futurs possibles.
Regarder différemment notre société, l'impact de son développement et de nos modes de vie : une immersion dans les enjeux sociaux, écologiques et économiques du développement durable. Des solutions concrètes pour des modes de vie écologiques et solidaires. Artistes designers, créateurs, industriels ou collectivités... proposent des pistes pour revoir nos modes de production et de consommation. Une Carte blanche est donnée à des artistes lillois pour exprimer une vision culturelle du développement durable.

Des événements dans la ville, des visites de sites et des ateliers.

Pour découvrir des pratiques locales et s'impliquer dans la recherche de solutions.

Des initiatives d'écoles et de quartiers mais aussi des pratiques locales à découvrir dans l'agglomération Lilloise comme le Centre de Valorisation Organique de Sequedin, le Centre de Tri de Lille, les déchèteries...
Mais aussi des ateliers pour transformer, détourner, réparer, créer, réemployer ...des objets. Plus de 400 élèves et étudiants y ont participé en 2007.

Une manifestation ouverte à tous

L'opération portée par la Ville de Lille s'inscrit dans son Agenda 21, plan d'action local pour le développement durable.
Lille Métropole Communauté urbaine, l'Ademe, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), le Cercle National du Recyclage, le Réseau des Ressourceries, l'association Bidule, l'association Léo Lagrange Consommation Nord et la maison Folie Wazemmes figurent parmi les partenaires de l'opération.

Pour plus de renseignements :
Ville de Lille
Tél. : 03 20 49 50 91
rjulian@mairie-lille.fr

Quoi de neuf au CNR

Nous voulons souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents qui ont rejoint dernièrement notre association :

- **Syndicat mixte de la Puisaye**,
- **Communauté d'agglomération de Bastia**, http://www.bastia-agglomeration.com
- **Communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles**, http://www.2c2m-avesnois.fr
- **SMTD,** Syndicat mixte pour le traitement des déchets du bassin est du béarn, http://www.smtd.info
- **SYMEVAD,** Syndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets, http://www.symevad.org
- **Plaine Commune Communauté d'agglomération** http://www.plainecommune.fr

Communication : Verre-avenir a pensé aux collectivités

Verre-avenir le département communication de la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France vient d'ouvrir un portail Internet dédié aux collectivités :

www.verre-avenir.org

Ce site met à disposition un ensemble d'outils de communication téléchargeables gratuitement et personnalisables afin de faciliter la communication sur la collecte, le tri et le recyclage du verre :

• Affiches : 3 modèles différents dont 2 déclinables en fonction du lieu d'affichage (centre ville et lieu de villégiature) ;
• Brochures et fiches d'informations : pour expliquer le recyclage du verre et sensibiliser le public à ses enjeux ;
• Sac de pré collecte : pour faciliter le geste de tri, des sacs de pré-tri imprimés, et personnalisables à l'identité de la collectivité, sont disponibles ;
• Bannière web : pour aborder le recyclage du verre sur votre site internet ;
• Documents : modèle de lettre à télécharger ainsi que quelques conseils et astuces pour vous accompagner dans la rédaction de vos courriers ;
• Outils de communications pédagogiques : autocollants enfants, cahier pédagogique et guide enseignants.

Tous ces outils ont été fait pour les collectivités locales, il ne reste plus qu'à les personnaliser et les utiliser.

Sacs de pré-collecte

Affiches

Brochures et fiches d'informations

Communication pour enfant

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda
et vous annonce la tenue de trois évènements

• Les 20 et 21 novembre 2008, l'ACR+ organise la conférence « Les déchets organiques en milieu urbain - Nouveaux enjeux Européens » à Bruxelles.
Renseignements :
www.acrplus.org

• Le salon des maires et des collectivités locales se déroulera du 25 au 27 novembre 2008 à Paris.
Renseignements :
www.salons.groupemoniteur.fr

• Le salon Pollutec se déroulera du 2 au 5 décembre 2008 à LYON
Renseignements :
www.pollutec.com

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Paul DEFFONTAINE - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Jonathan DECOTTIGNIES, Delphine GOURLET, Marie RODRIGUEZ